



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/239
19 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 3 de la résolution 1098 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 27 février 1997, dans laquelle le Conseil a, entre autres choses, demandé instamment au Gouvernement angolais, et, en particulier, à l'UNITA, d'établir sans plus tarder le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, et m'a prié de lui présenter, d'ici au 20 mars 1997, un rapport sur la formation de ce gouvernement.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

2. Mon rapport du 7 février 1997 au Conseil de sécurité (S/1997/115) décrivait les efforts inlassables déployés par mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, avec l'appui des représentants des trois États observateurs (les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal) en vue d'encourager le Gouvernement et l'UNITA à établir le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale au début de l'année, conformément aux dispositions du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe) et des accords suivants conclus par les deux parties. Malheureusement, ces tentatives n'ont pas abouti et le Conseil de sécurité a par conséquent décidé de demander aux parties d'appliquer strictement leurs accords et d'établir sans plus tarder le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, sans couplage.

3. À la suite de l'adoption, le 27 février, de la résolution 1098 (1997) du Conseil de sécurité, le Gouvernement angolais a proposé de retenir le 20 mars 1997 comme date pour l'inauguration du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Il a aussi proposé que les députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale et les responsables de l'UNITA choisis pour occuper des postes au sein du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale arrivent à Luanda bien avant cette date. Cette question a fait l'objet de consultations intenses entre les parties et au sein de la Commission conjointe. Tout en acceptant en principe l'arrivée à l'avance de ses représentants, l'UNITA a exprimé la vue selon laquelle aucune date précise ne devrait être fixée et annoncée concernant l'arrivée de ses députés et responsables dans la capitale. Au même moment, l'UNITA a indiqué que son Président, M. Jonas Savimbi, ferait

une déclaration importante au cours des cérémonies marquant le trente et unième anniversaire de la création de l'UNITA le 13 mars.

4. Lors d'une réunion avec mon Représentant spécial le 7 mars 1997, le Président de la République d'Angola, M. José Eduardo dos Santos a admis que la date de l'inauguration du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale serait fixée après l'arrivée à Luanda des députés et responsables de l'UNITA. Pendant ce temps, l'UNITA a continué d'insister pour qu'avant qu'un nouveau gouvernement soit constitué, les deux parties discutent de son programme. À ce propos, le 3 mars, le Gouvernement angolais a présenté à l'UNITA un projet de programme devant être soumis à l'examen du Conseil des ministres après la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Il a déclaré aussi que le document avait pris en considération les vues exprimées dans le projet de programme distribué par l'UNITA le 11 février.

5. Dans une déclaration faite lors de la célébration de l'anniversaire de la création de l'UNITA le 13 mars, M. Savimbi a réitéré la volonté de sa partie de participer au gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Au même moment, il a réitéré la nécessité d'un programme minimum convenu pour le nouveau gouvernement avant la création de celui-ci. L'UNITA a confirmé qu'il enverrait tous ses représentants à Luanda entre le 15 et le 17 mars. Cependant, ce n'est que dans la soirée du 17 mars que certains députés ont commencé à arriver dans la capitale angolaise. Au 19 mars, 43 députés de l'UNITA se trouvaient à Luanda (sur un total de 70) dont certains étaient arrivés depuis février 1997. Sept responsables choisis en vue d'occuper des postes au sein du nouveau gouvernement étaient aussi arrivés à Luanda à cette date, sur un total de 11. En principe, après l'arrivée de tous les responsables nommés par l'UNITA, le Gouvernement fixera la date de l'inauguration du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et cette date sera approuvée par la Commission conjointe.

6. Mon Représentant spécial, s'efforçant d'accélérer la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, s'est rendu à Bailundo le 18 mars en vue d'y tenir des consultations avec M. Savimbi. Le dirigeant de l'UNITA s'est plaint de ce qu'il qualifiait de tentative faite par le Gouvernement en vue de retarder le démarrage d'un dialogue entre les deux parties sur un programme commun. Il a souligné toutefois que le problème de la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale pourrait être résolu s'il régnait un véritable esprit de réconciliation nationale. Certains indices donnent à penser que le Gouvernement est prêt à entamer sans délai le débat sur le programme du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, mais, pour cela, tous les responsables de l'UNITA devraient être présents dans la capitale angolaise. Mon Représentant spécial indique que des consultations intensives sur cette question se poursuivent et il a présenté aux parties des propositions supplémentaires en vue de résoudre la question au cours des prochains jours.

III. OBSERVATIONS

7. J'estime qu'il est regrettable qu'en dépit d'efforts résolus et intenses, le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale n'ait pas encore été établi. Il est fort préoccupant que sa formation ait été de nouveau reportée, cela étant dû principalement au fait que l'UNITA n'a pas envoyé tous ses

responsables à Luanda, comme il s'y était auparavant engagé. Les retards répétés dans l'exécution de cette obligation ont un impact négatif sur la mise en oeuvre d'aspects importants du processus de paix, y compris la normalisation de l'administration d'État dans l'ensemble de l'Angola et la démobilisation du personnel excédentaire de l'UNITA, qui continue d'être cantonné dans les centres de sélection et de démobilisation. Cette situation, qui sape gravement la crédibilité du processus de paix, ne saurait être tolérée.

8. Je me rends compte que la communauté internationale perd patience. C'est dans cet état d'esprit que j'ai décidé de me rendre en Angola du 22 au 25 mars 1997 avec l'intention d'évaluer directement la situation et de faire prendre conscience aux parties qu'il est nécessaire d'établir le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale sans plus attendre. Au cours de ma visite dans la région, je consulterai aussi mon Représentant spécial, les représentants des États observateurs et des autres gouvernements concernés sur les moyens de donner un nouvel élan au processus de paix.
